

CO128 GESTION DES SINISTRES DOMMAGES AUX BIENS EN COPROPRIÉTÉ

8

—
Comment gagner du temps

OBJECTIFS

- **Mise en œuvre** des garanties
- **Constituer** un dossier
- **Déterminer** les suites à donner

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires et responsables de copropriétés Gestion locative

Prérequis : Convention IRSI

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale - Echanges d'expériences

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en Assurances

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - LA MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

- Les conditions
- La prise de décision
- Les suites simplifiées d'un sinistre garanti

II - AUTOPSIE DES PRINCIPAUX SINISTRES

**GARANTIS : la garantie – la déclaration –
la prise en charge – les bons réflexes**

- Dégâts des Eaux : rappels des conventions CIDRE – IRSI – CIDE COP
- Incendie – choc de véhicule
- Vol et Vandalisme
 - Dommages électriques et Bris de machine
 - Bris de glace
 - Les autres garanties : savoir qu'elles existent

III - RETOUR D'EXPERIENCES

- Les pièges à éviter
- Attention prescription

**IV - PRÉVENTION : Attention à vos déclarations
lors de la souscription !**